

LE MEMENTO DE L'APICULTEUR

Guide technique, sanitaire et réglementaire à l'usage de tous les apiculteurs

L'association de Développement de l'Apiculture en Alsace (ADA Alsace) et la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) viennent de remettre à jour le Mémento de l'Apiculteur. Ce document de préconisations sanitaires se veut être un outil d'aide à la décision dans les choix techniques pour la gestion des maladies apicoles en général et de l'infestation par Varroa en particulier. Sa seconde partie porte sur les obligations réglementaires liées à la possession de colonies d'abeilles. Viennent ensuite trois chapitres consacrés à la filière apicole alsacienne puis à l'installation en tant qu'apiculteur professionnel et enfin aux facteurs environnementaux pouvant toucher la santé des abeilles.

Cette brochure se veut aussi complète que possible. On y trouve des précisions sur les « bonnes pratiques d'hygiène » ainsi que sur la lutte contre le parasite Varroa, revue en détail, avec la restitution des résultats des essais techniques conduits par l'ADA Alsace et la CAA.

Ce document de 167 pages regroupe également 10 fiches techniques :

- Fiche 1 : Visite sanitaire d'un rucher - mode d'emploi
- Fiche 2 : Évaluer l'infestation varroa d'une colonie
- Fiche 3 : Lutte mécanique contre Varroa
- Fiche 4 : Apports nutritifs aux colonies d'abeilles
- Fiche 5 : Les règles de prophylaxie
- Fiche 6 : Désinfecter son matériel
- Fiche 7 : Code de bon voisinage
- Fiche 8 : Les fiches techniques disponibles sur le réseau des ADA
- Fiche 9 : Diagnostiquer les maladies des abeilles
- Fiche 10 : Venin et risques liés aux piqûres

Une version papier de ce guide est disponible aux conditions tarifaires suivantes.

Une version plastifiée de la fiche n°9 « Diagnostiquer les maladies des abeilles » est également disponible, au prix unitaire 4€.



Prix de vente (net de taxe, association non assujettie à la TVA)	Frais de port (Colissimo France métropolitaine, sous réserve de modifications des tarifs de La Poste)
Tarif tout public : 20€/exemplaire jusqu'à 44 exemplaires et 15€/exemplaire à partir de 45 exemplaires.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 exemplaire : 6,90€ - 2 à 3 exemplaires : 8,50€ - 4 à 7 exemplaires : 12,50€ - 8 à 15 exemplaires : 18,50€ - 16 à 47 exemplaires : 26,50€ - 47 exemplaires et plus : par combinaison des options ci-dessus.
Tarif syndicats apicoles (commande réalisée par un syndicat, sous réserve d'une commande à l'adresse du syndicat et signé de son comité) : 15€/exemplaire	

Modes de règlement :

- Par chèque à l'ordre de l'ADA Alsace, à envoyer à l'attention de M. Alexis BALLIS à la Chambre d'Agriculture d'Alsace – 2 rue de Rome – CS 30 022 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG CEDEX
- Par virement bancaire sur le compte Crédit Mutuel CCM DU FLORIVAL 10278 03302 00020687401 51
IBAN FR76 1027 8033 0200 0206 8740 151 – BIC CMCIFR2A

BON DE COMMANDE ADA ALSACE

NOM, Prénom : _____

Je commande :

Raison sociale : _____

_____ Exemplaire(s) du Mémento de l'Apiculteur (à 20€/exemplaire jusqu'à 44 exemplaires ou à 15€/exemplaire au-delà et pour les syndicats apicoles)

Adresse : _____

+ _____ exemplaire(s) de la fiche n°9, plastifiée (à 4€/exemplaire)

Code postal : _____

+ frais de port : _____ €

Ville : _____

Soit la somme totale de _____ €

Pays : _____

(chèque à l'ordre de l'ADA Alsace)

Date : _____

Signature